

ARRÊTÉ n° 2021-239

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 21 septembre 2021

La Directrice de l'UFR d'Anthropologie, de Sociologie et de Science politique

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral n° 2021-82 du 26 mars 2021 ;
- Vu** l'arrêté xxx du xxx portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le xxx,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 21 octobre 2021, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus PDA

Salle du scrutin : H327

Président.e de bureau de vote : David GARIBAY

Assesseur.e 1 : Adeline PERARDELLE

Assesseur.e 2 : Perrine GUENAULT

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 19 10 2021



Pour la Présidente,
La Directrice de l'UFR ASSP